Cours d'introduction - Individu et communauté- septembre 2024 - exemplier A. Lachaume

1. "L'individu est ce qui ne diffère d'un autre individu au sein d'une même espèce qu'"en nombre" comme une unité abstraite, quand la **personne** se voit immédiatement reconnaître une personnalité, une profondeur et une unicité que l'individu ne recèle pas. L'individu, qui est **un sans être unique**, présente la dimension de l'unité qui recouvre simplicité et interchangeabilité, la personne en revanche recèle la dimension de l'unicité qui recouvre complexité et insaisissabilité.

Mais en réalité, la notion même d'individu, du fait qu'elle est tout entière prise dans une problématique de division, comme son nom le laisse voir, recèle complexité et articulation. Or c'est dans cette articulation qu'on peut lire **l'humanité**. [...] C'est dans cette complexité de l'indivisible divisé, ou de l'indivise possession d'une essence articulant un **genre** et une **différence** spécifique, que peut se lire, avec Aristote, l'humanité.

Anne Merker, « Individu, personne et humanité ou l'émergence de la personne comme être éthique », Les Cahiers philosophiques de Strasbourg, 31 | 2012, 55.

2. INDIVIDU

<u>Synonymes</u>: bonhomme citoyen créature être homme humain individualité personnage personne (caractère) particulier quidam spécimen sujet tête.....

Distinctions:

Genre/espèce/individu (Aristote)

Individu/personne (développé par Mounier)

Individu/sujet (corps unique et singulier/ principe actif susceptible de penser et de se penser ; not. Descartes)

Conscience : cum-sciencia, connote connaissance de soi, du monde, du bien et du mal (ensemble de mes représentations)

3. Mot communauté

Histoire : Le mot apparaît au XIIIe s ; groupe de personnes (*cum*) qui jouissent de manière indivise d'un patrimoine, un bien, une ressource, ou bien au contraire une obligation, une dette (*munus*). On parle de « communes » médiévales : formes d'associations allant de la famille au village en sortant de la soumission à un seigneur (marque début de fin du féodalisme). Dotation de règles autonomes

<u>Évolution</u>: ensemble d'individus liés par un sentiment d'appartenance et partageant comportements, normes, valeurs, conception du bonheur, règles de vie. On parle de communauté familiale, villageoise, nationale, internationale (extension du terme auj à regroupements de personnes qui refusent cette appartenance). Souvent langue et religion commune mais pas tjs! On peut d'ores et déjà dire que quitter la communauté est une rupture qui touche l'identité. On peut reprendre la distinction « communauté fermée » (communauté « héritée » par lignée), et « communauté ouverte » (laisse indiv lui échapper et choisir, entrée et sortie plus facile ; ex. communauté militante, artistique, politique etc)

-Emploi contemporain massif : « communauté » mot extrêmement vaste dans ses acceptions et connotations. On parle de «communauté enseignante », de « communauté européenne », de « communauté de communes », de « communautés épistémiques » pour communauté de chercheurs, de « communautés virtuelles ».

Essai de déf°: La communauté est « ...à la fois un endroit, des gens vivant en cet endroit, l'interaction entre ces gens, les sentiments qui naissent de cette interaction, la vie commune qu'ils partagent et les institutions qui règlent cette vie » (Jean-François MÉDARD, « Communauté locale et organisation communautaire aux États-Unis », *Cahier de la Fondation nationale des sciences politiques*, Paris, Armand Colin, 1969).

- 4. L'homme politique Jean Jaurès reprend l'analyse marxiste de la division en classes sociales quand il écrit en 1900 : « « le système capitaliste, le système de la propriété privée des moyens de production, divise les hommes en deux catégories, divise les intérêts en deux vastes groupes, nécessairement et violemment opposés. Il y a, d'un côté, ceux qui détiennent les moyens de production et qui peuvent ainsi faire la loi aux autres, mais il y a de l'autre côté ceux qui, n'ayant, ne possédant que leur force-travail et ne pouvant l'utiliser que par les moyens de production détenus précisément par la classe capitaliste, sont à la discrétion de cette classe capitaliste. Entre les deux classes, entre les deux groupes d'intérêts, c'est une lutte incessante du salarié, qui veut élever son salaire et du capitaliste qui veut le réduire ; du salarié qui veut affirmer sa liberté et du capitaliste qui veut le tenir dans la dépendance ».
- 5. article 1 des Principes de la Communauté de Pétain: « L'homme tient de la nature ses droits fondamentaux. Mais ils ne lui sont garantis que par les communautés qui l'entourent : la famille qui l'élève, la profession qui le nourrit, la nation qui le protège (Philippe PÉTAIN, *Principes de la Communauté*, Journées d'études du Mont-Dore 10-14 avril 1943»)

6. COMMUNAUTE

Synonymie ou proxémie:

Assemblage Assemblée (en grec *ecclesia ->* église) Association Accord Bande Caste Cercle Clan (clanique) Collectivité Colonie Communauté/ communautaire, communautarisme / -riste Communicable/partageable Communion Compagnie (étym. = cum+panis) Corps Corporation, corporatiste Coterie Equipe, équipage Famille Fratrie Groupe Harmonie Ligue Maison/maisonnée Milieu Monde (beau monde) Mutuel, mutualiser, mutualité « Nous » Oumma Parti Peuple Phalanstère ("phalange" + "monastère", Fourier, XIXe) Réunion Similitude Social, sociétal Société Syndic, syndicat, se syndiquer Tribu Troupe Unité

Domaine économique : pool, trust, groupement, consortium, coopérative, marché commun

Expérience de communauté en acte : repas, foule qui fait masse (Baudelaire)

7. "Si je suis parvenu, Messieurs, à vous faire partager la conviction que dans mon opinion ces faits doivent produire, vous reconnaîtrez avec moi la vérité des principes suivants. L'indépendance individuelle est le premier besoin des modernes : en conséquence, il ne faut jamais leur en demander le sacrifice pour établir la liberté politique. Il s'ensuit qu'aucune des institutions nombreuses et trop vantées qui, dans les républiques anciennes, gênaient la liberté individuelle, n'est point admissible dans les temps modernes. (...)

Car, de ce que la liberté moderne diffère de la liberté antique, il s'ensuit qu'elle est aussi menacée d'un danger d'espèce différente. Le danger de la liberté antique était qu'attentifs uniquement à s'assurer le partage du pouvoir social, les hommes ne fissent trop bon marché des droits et des jouissances individuelles. Le danger de la liberté moderne, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée, et dans la poursuite de nos intérêts particuliers, nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique. Les dépositaires de l'autorité ne manquent pas de nous y exhorter. Ils sont si disposés à nous épargner toute espèce de peine, excepté celle d'obéir et de payer ! Ils nous diront : Quel est au fond le but de vos efforts, le motif de vos travaux, l'objet de toutes vos espérances ? N'est-ce-pas le bonheur ? Eh bien, ce bonheur, laissez-nous faire, et nous vous le donnerons. Non, Messieurs, ne laissons pas faire ; quelque touchant que ce soit un intérêt si tendre, prions l'autorité de rester dans ses limites ; qu'elle se borne à être juste. Nous nous chargerons d'être heureux". (Benjamin Constant)

<u>8.</u> « Mais nous, nous voulons devenir ceux que nous sommes, – les nouveaux, ceux qui n'adviennent qu'une seule fois, les incomparables, ceux qui se donnent à eux-mêmes leur loi, ceux qui se créent eux-mêmes! Et il nous faut pour cela devenir ceux qui excellent à apprendre et découvrir tout ce qu'il y a de loi et de nécessité dans le monde: nous devons être physiciens pour pouvoir être, en ce sens, créateurs » (Nietzsche, Le Gai Savoir).

9. [...] l'image d'un monde fini (la planète Terre) comme cadre englobant, homogénéisant, dépassant les contextes locaux ou nationaux, a mis en question le périmètre de ce qui « nous » est commun, allant des classiques « communautés villageoises » ou « communautés ethniques » à la « communauté européenne », voire à la « communauté internationale » – celles-ci se révélant moins évidentes que celles-là, avant tout pour des raisons d'échelle de grandeur et donc d'intensité de communication « interne ». Le mot « communauté » s'est alors trouvé remis en scène et en question. Dans le débat public, il est devenu pratiquement équivalent à celui d'identité. « Identité » s'impose à « communauté » et en surdétermine le sens dans les contextes généralement nationaux des sociétés complexes.

Michel Agier, La condition cosmopolite, L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire, Paris, La Découverte, 2013, p. 103.

10. « Cette Idée de la raison qui a pour objet une communauté complète, pacifique, sinon encore amicale, de tous les peuples de la Terre susceptibles d'entrer les uns avec les autres dans des relations effectives, n'est pas quelque principe philanthropique (éthique), mais c'est un principe juridique. La nature a renfermé tous les hommes ensemble (au moyen de la forme sphérique qu'elle a donnée à leur séjour), à l'intérieur de certaines limites ; et dans la mesure où la possession du sol sur lequel peut vivre l'habitant de la Terre n'est jamais concevable que comme possession d'une partie d'un tout déterminé, donc comme une partie sur laquelle chacun a originairement un droit, tous les peuples disposent originairement d'une communauté du sol — non pas toutefois au sens de la communauté juridique de possession (communio), ni non plus, par conséquent, d'usage ou de propriété de ce sol, mais au sens de la possibilité d'y exercer une action réciproque physique (commercium), c'est-à-dire d'y entrer dans une relation continuelle de chacun avec tous les autres consistant à se prêter au commerce réciproque, et ils ont un droit de faire cette tentative avec chacun, sans que l'étranger soit pour cela légitimé à traiter chacun d'eux comme un ennemi. Ce droit, dans la mesure où il tend à la réunion possible de tous les peuples par rapport à certaines lois universelles de leur commerce possible, peut être nommé le droit cosmopolitique (jus cosmopoliticum). [...] [Le] mauvais usage possible ne peut abolir le droit que possède le citoyen de la Terre de faire la tentative d'une communauté avec tous et, à cette fin, de visiter toutes les régions de la Terre, bien qu'il n'y ait un droit d'installation sur le territoire d'un autre peuple (jus incolatus) que dans la mesure où pour cela se trouve exigé un contrat particulier.

Kant Métaphysique des mœurs, § 62 trad. A. Renaut, GF-Flammarion, p. 179.